

## **SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 12 MARS 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 12 mars 2024 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Pierre Gravel, Jean-Pierre Allard, Guy Bruneau et Stéphane Roussy en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

Aussi présent, Richard Gagnon, secrétaire-trésorier et directeur général.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2024-03-01

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marie-Claude Labelle  
Appuyé par Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024
3. Adoption des paiements fournisseurs et salaires de février 2024
4. Modification au contrat de travail du directeur général
5. Protocole d'entente avec Pascal Michaudville
6. Programme d'aide à la voirie locale - Volet rétablissement
7. Suivi des dossiers
8. Correspondance et information
  - Tournoi hockey-balle
  - Fête nationale 2024 – Dimanche 23 juin
  - Sauveteur (se) plage
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Adoptée

2024-03-02

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024**

Il est proposé par Pierre Gravel  
Appuyé par Guy Bruneau  
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 13 février 2024 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2024-03-03

**3. ADOPTION DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES DE FÉVRIER 2024**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Marie-Claude Labelle

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les comptes des chèques fournisseurs au 29 février 2024 totalisant 163 895.76\$ ainsi que la liste des salaires pour les mêmes périodes totalisant 8 244.75\$.

Adoptée

- Le registre des paiements fournisseurs de février, portant les numéros C2400019 à C2400047 et les paiements directs L2400004 à L2400009 totalisant 163 895.76\$ et se terminant le 29 février 2024;
- Les registres des salaires dépôts directs de février portant les numéros D2400039 à D2400062 totalisant 8 244.75\$ (employés) et incluant les semaines 5 à 8.

2024-03-04

**4. MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par Stéphane Roussy

Appuyé par Pierre Gravel

Et résolu à l'unanimité :

De mandater Michel Chouinard, maire, à signer les modifications au contrat de travail du directeur général tel que présenté au conseil.

Adoptée

2024-03-05

**5. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC PASCAL MICHAUDVILLE**

Il est proposé par Guy Bruneau

Appuyé par Stéphane Roussy

Et résolu à l'unanimité :

De mandater Michel Chouinard, maire et Richard Gagnon, directeur général à signer le protocole d'entente avec Pascal Michaudville relativement aux lots 6 573 437 – 6 614 851 – 6 614 849 – 6 614 850 daté du 13 mars 2024.

Adoptée

2024-03-06

**6. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET RÉTABLISSEMENT**

ATTENDU QU'UN événement fortuit est survenu le 22 juin 2022;

ATTENDU QUE la description de l'événement fortuit est présentée ci-dessous:

Suite aux pluies torrentielles du 22 juin 2022, la rivière Saguy est sortie de son lit emportant le ponceau et détruisant et sectionnant le chemin du Lac-Allard, coupant ainsi l'accès aux résidents et aux services d'urgence. Tout est à reconstruire en fonction des changements climatiques.

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguy a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Rétablissement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguy s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet dont, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90 % des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Alexandre Demers, de la Firme Équipe Laurence, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Guy Bruneau, appuyée par Jean-Pierre Allard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

## **7. SUIVI DES DOSSIERS**

## **8. CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

- Tournoi hockey-balle  
Le tournoi de hockey-balle a connu, pour sa première édition, un succès au-delà de nos espérances et a réuni 150 personnes et possiblement plus.
- Fête nationale 2024 – Dimanche 23 juin 2024
- Sauveteur (se) plage
- Déjeuner du maire – Dimanche 28 avril 2024

## **9. VARIA**

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2024-03-07

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Guy Bruneau  
Appuyé par Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 19h50.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Michel Chouinard, maire

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

## **CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2024-03-03.

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Michel Chouinard, maire